

ARRÊTÉ n° 2020-061 du 15 juin 2020

Portant nomination des membres représentant les associations au sein du Centre Communal d'Action Sociale de CHEMAZE

Le Maire de la Commune de Chemazé,

Vu, le code de l'action Sociale et de Familles, notamment les articles L123-06 et R123-11 ;

Vu la délibération n°2020-021 du 09 juin 2020, fixant les membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE :

Article 1er : Est nommée représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales :

- Monsieur Didier JOLY

Est nommée représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

- Madame Aurélie DERVAL

Est nommé représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département :

- M. Daniel BRILLET

Est nommée représentante des associations de personnes handicapées du département :

- Mme Marie BRIZARD

Article 2 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le maire à :

- M. le Sous-Préfet de la Mayenne
- Mme la Présidente de l'UDAF - Laval
- M. Didier JOLY 1 rue des Acacias 53200 CHEMAZE
- Mme Aurélie DERVAL 1 rue des Quatre vents 53200 CHEMAZE
- M. Daniel BRILLET, route de Molières 53200 CHEMAZE
- Mme Marie BRIZARD Le Bois Priou 53200 CHEMAZE

Fait à Chemazé, le 15 juin 2020

Le Maire,
Y. GUINHUT

